

Amiens, le 25 novembre 2024

Cheffe de bureau :  
Nathalie FONTAINE

**Dossier suivi par :**  
Anne-Marie ONODI  
[ce.dpae3@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpae3@ac-amiens.fr)  
03 22 82 38 54

**Rectorat de l'académie d'Amiens**  
20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

**Le recteur de l'académie d'Amiens**  
à

Madame l'inspectrice d'académie - directrice académique  
des services de l'Éducation nationale de l'Aisne  
Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques  
des services de l'Éducation nationale de l'Oise et de la Somme  
Monsieur le secrétaire général de région académique  
Monsieur le directeur du CANOPÉ  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

**Objet : listes d'aptitude d'accès aux corps des catégories A et B des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) au titre de l'année 2025**

Vous voudrez bien prendre connaissance de la procédure et du calendrier 2025 relatifs à l'élaboration des listes d'aptitude d'accès au corps de catégorie A et B de la filière ITRF.

La publication des résultats des campagnes d'inscription sur les listes d'aptitude est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour l'accès aux corps :

- des **techniciens de recherche et de formation** ..... catégorie B
- des **assistants ingénieurs** ..... catégorie A
- des **ingénieurs d'études** ..... catégorie A
- des **ingénieurs de recherche**..... catégorie A

**I. Les conditions d'éligibilité**

Peuvent faire acte de candidature à ces listes d'aptitude, **les personnels qui remplissent, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les conditions suivantes :**

Liste d'aptitude d'accès au corps des <b>techniciens de recherche et de formation</b> (catégorie B)	Appartenir au corps des ATRF Présenter une ancienneté de 9 ans de services publics <sup>(1)</sup> .
Liste d'aptitude d'accès au corps des <b>assistants ingénieurs</b> (catégorie A)	Appartenir au corps des techniciens de recherche et de formation Présenter une ancienneté de 8 ans de services publics, dont 3 au moins en catégorie B <sup>(2)</sup> .
Liste d'aptitude d'accès au corps des <b>ingénieurs d'études</b> (catégorie A)	Appartenir au corps des assistants ingénieurs Présenter une ancienneté de 9 ans de services publics, dont 3 au moins en catégorie A <sup>(2)</sup> .
Liste d'aptitude d'accès au corps des <b>ingénieurs de recherche</b> (catégorie A)	Appartenir au corps des ingénieurs d'études Présenter une ancienneté de 9 ans de services publics, dont 3 au moins en catégorie A <sup>(2)</sup> .

(1) sont considérés comme services publics les services accomplis en qualité d'agent titulaire, stagiaire et contractuel de droit public

(2) l'ancienneté dans une catégorie prend en compte les services accomplis en qualité de titulaire ou de stagiaire dans un corps de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière. Sont donc exclus les services accomplis en qualité de contractuel même si le contrat est établi en référence à une catégorie FP.

## II. Composition du dossier de proposition

Les candidats doivent obligatoirement déposer leur dossier complet (1 seul fichier en format pdf) dans leur portail agent : [Colibris- Mon Portail RH](#) dans l'onglet [mes démarches RH/ RH – Liste d'aptitude - ITRF](#) dans l'intranet de l'académie d'Amiens: [https://intranet.ac-amiens.fr/rubrique Gestion des Personnels](https://intranet.ac-amiens.fr/rubrique_Gestion_des_Personnels) entre le **jeudi 28 novembre 2024** et au plus tard le **jeudi 19 décembre 2024**, délai de rigueur.

L'historique de dépôt et de prise en charge du dossier sera consultable dans COLIBRIS.

Le dossier devra être constitué des pièces suivantes :

- **la fiche individuelle de proposition de l'agent** pour la liste d'aptitude et l'état des services publics (annexe C2).

Il est impératif que les informations fournies soient dactylographiées, que toutes les rubriques soient remplies.

- **le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C3):**

**Élément déterminant du dossier de proposition**, le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi **avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique** et se décliner en fonction des 4 items suivants :

- appréciation sur le **parcours professionnel** de l'agent ;
- appréciation sur les **activités actuelles** de l'agent et l'**étendue de ses missions** et de ses **responsabilités** ;
- appréciation de la **contribution** de l'agent à l'**activité du service**, laboratoire ou toute autre structure ;
- appréciation sur l'**aptitude de l'agent à s'adapter à son environnement**, à l'écoute et au dialogue.

Le supérieur hiérarchique rédige le rapport d'aptitude professionnelle en tenant compte du rapport d'activité de l'agent. Ce rapport doit être en cohérence avec l'évaluation professionnelle de l'agent.

- **le rapport d'activité de l'agent (annexe C4) :**

L'agent rédige lui-même son rapport d'activité concernant **ses fonctions actuelles et son activité passée dans le corps**, et le transmet, **dactylographié**, à son supérieur hiérarchique direct.

Ce rapport doit être établi de manière à la fois complète, précise et concise (2 pages maximum), l'esprit de synthèse de l'agent devant être démontré à l'occasion de cet exercice de rédaction. Il devra **impérativement** être accompagné **d'un curriculum vitae** et d'un **organigramme** qui permette d'identifier clairement la place de l'agent dans le service. Le rapport d'activité sera revêtu de la signature de l'agent et de son supérieur hiérarchique.



**Afin de garantir la qualité des dossiers et l'originalité des candidatures, les productions devront être personnelles.**

Je vous remercie de porter cette circulaire à la connaissance de tous les personnels ITRF de votre établissement.

Les services académiques se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur et par délégation,  
la secrétaire générale de l'académie,

**Catherine BELLET-LEMOINE**

**Pièces jointes :** Annexe C2 – Fiche individuelle de proposition de l'agent et état des services publics  
Annexe C3 – Rapport d'aptitude professionnelle  
Annexe C4 – Rapport d'activité de l'agent